



MAITRE D'OUVRAGE

Communauté d'Agglomération Grand Angoulême

Responsable de mission : Guillaume CROUZAT

25 boulevard Besson Bey
16 023 Angoulême Cédex

ANGOULEME

Création d'un cheminement piéton au lieu dit de l'Ile Champ Bréchaud

Dossier demande examen Cas par Cas - Annexe

NOTICE DESCRIPTIVE DE L'AMENAGEMENT - 19 décembre 2025



MAITRISE D'OEUVRE

SPL GAMA

Bureau d'études
Chargé d'opération : Guillaume GANTHEIL

3 Bd Artigalas
16 000 Angoulême

07 82 29 72 33
g.gantheil@gama16.fr



SOMMAIRE

01 Situation et emprise du projet	page 3
02 Contexte	page 4
03 Remonter le temps	page 10
04 Reportage photographique	page 12
05 Principe d'aménagement	page 18

01 Situation et emprise du projet



La zone d'étude est située sur le tracé de la coulée verte entre les chais Magélis et le stade Léonie Lacroix. Le linéaire à traiter s'étend sur 200m. Ce tracé s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés en 2023 et 2025 (tracé en jaune) dans le cadre de la Flow vélo qui a eu pour but de formaliser un tracé sécurisé et identifiable le long de la Charente entre l'Île de Bourguine et le pont Simone Veil.

02 Contexte

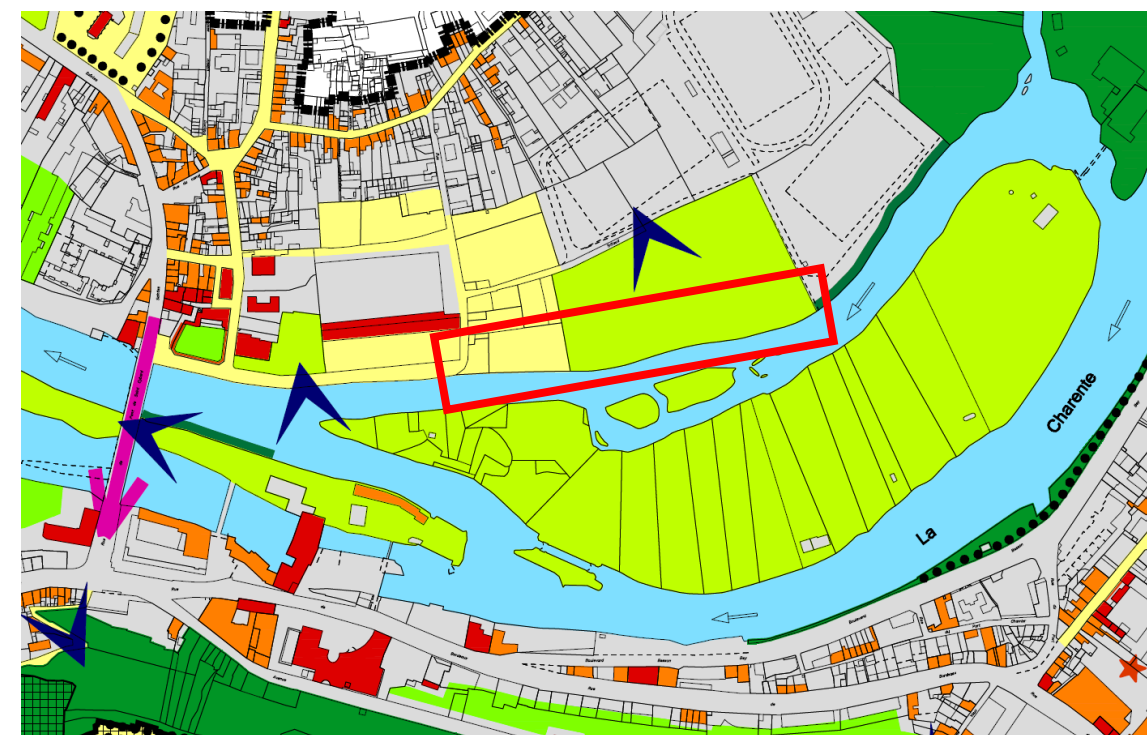


- Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
- Secteur
- Site classé
- Monument historique classé ou inscrit
- Rempart classé
- Fragments de monument historique inscrit (façades, portails, escaliers...)
- Immeuble ou partie d'immeuble remarquable à conserver dont la démolition ou la modification est interdite
- Immeuble ou partie d'immeuble intéressant à conserver
- Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Berges
- Végétations naturelles
- Parcs et jardins publics
- Parcs et jardins privés
- Potagers
- Espaces à dominante minérale de qualité
- Plantations d'alignement
- Clôtures
- Eléments de petit patrimoine de qualité (portails, ponts, statues...)
- Perspective
- Cône de vue

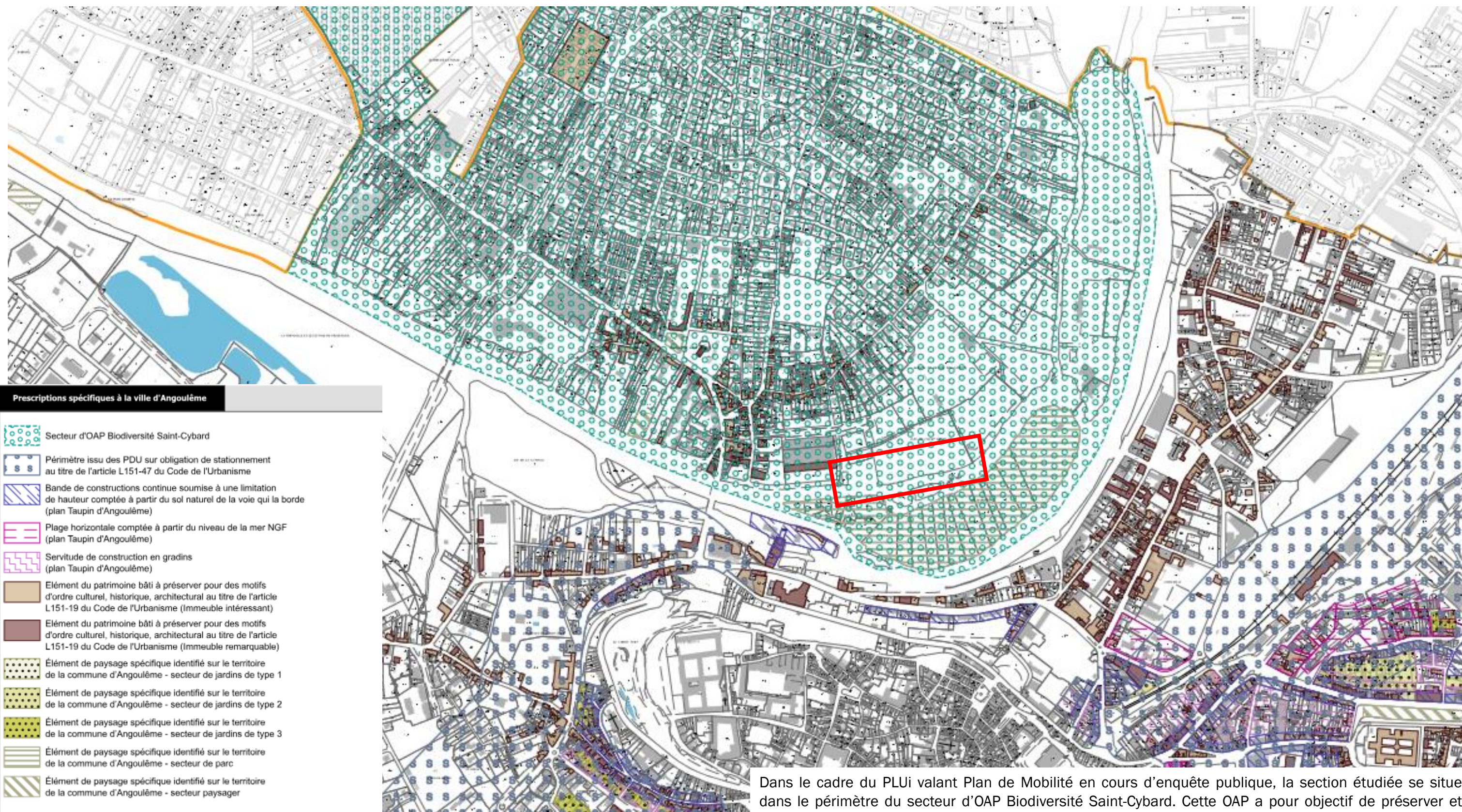
Malgré la création d'une voie douce contournant le secteur concerné par l'étude, les usagers et utilisateur du tracé continuent d'emprunter le passage de Champ Bréchaud. Il offre une alternative à l'itinéraire principal en longeant le fleuve. Ce secteur est également prisé des pêcheurs.

La section à traiter se situe dans le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager avec un cadre à dominante végétation naturelle. La première section du côté des chais est plus à dominante parcs et jardins publics plutôt que minéral.

En parallèle de cette étude une analyse environnementale a été réalisée pour une demande d'examen de cas par cas et d'étude d'incidence Natura 2000.

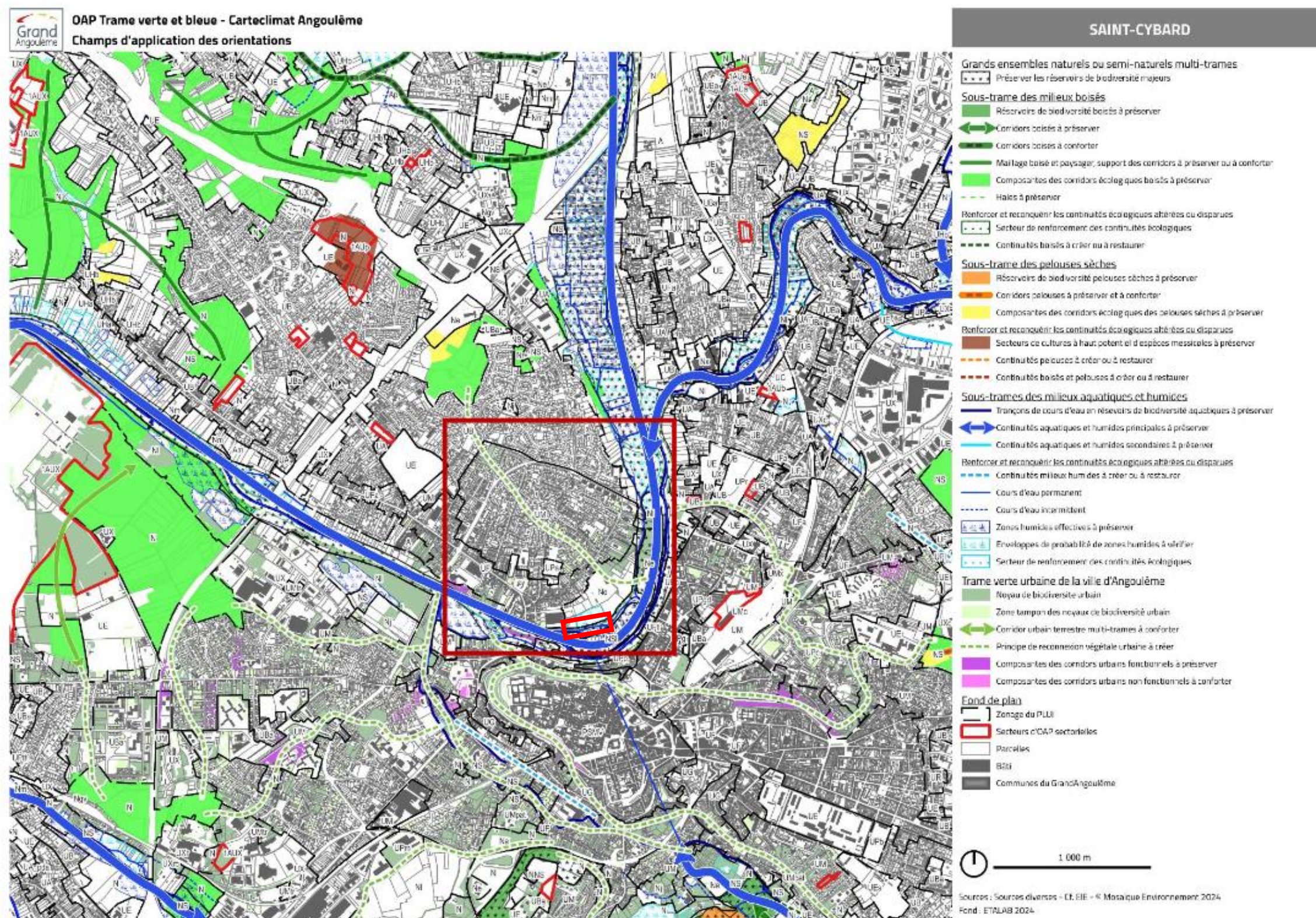


02 Contexte



Dans le cadre du PLUi valant Plan de Mobilité en cours d'enquête publique, la section étudiée se situe dans le périmètre du secteur d'OAP Biodiversité Saint-Cybard. Cette OAP a pour objectif de préserver et restaurer la nature et la biodiversité en maîtrisant l'étalement urbain du quartier.

02 Contexte

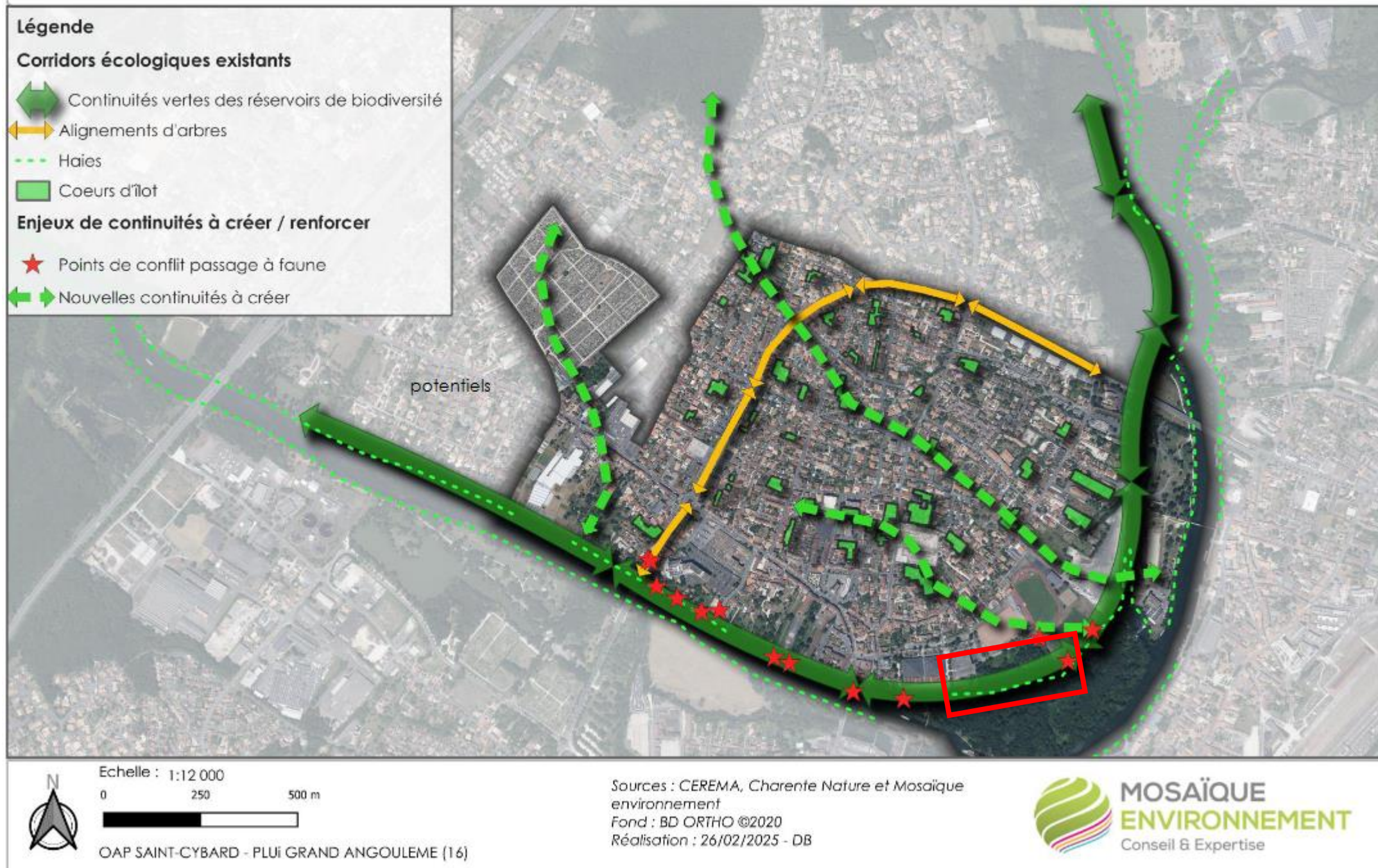


Carte 4 : Extrait de la carte de l'OAP Bio Climatique du Grand Angoulême contextualisant le quartier de Saint-Cybard

02 Contexte

Carte stratégique des continuités vertes

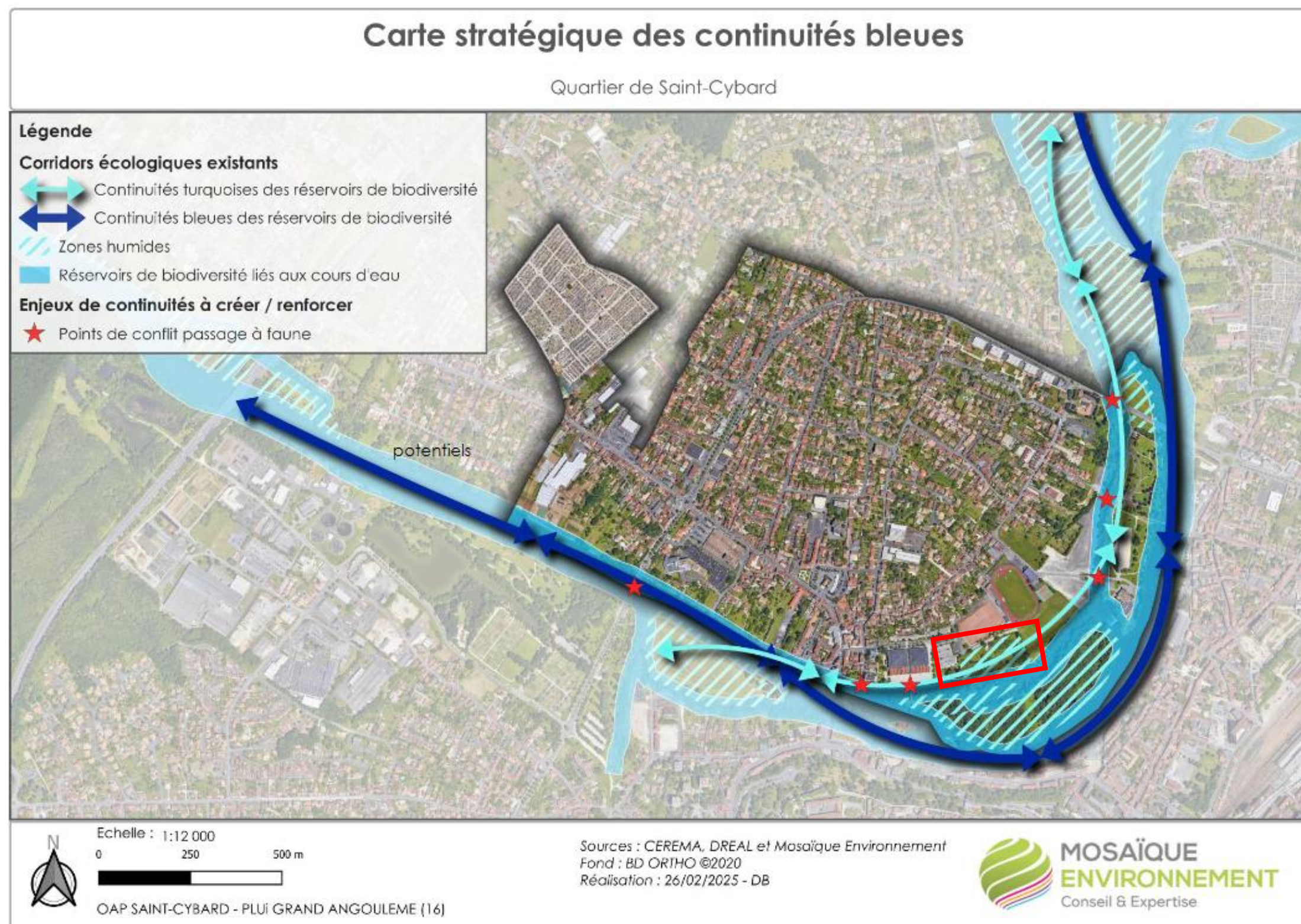
Quartier de Saint-Cybard



La zone d'étude est située sur les corridors écologiques existants et des continuités vertes qui longent le fleuve. Ce corridor doit être renforcé et préservé.

Carte 5 : carte stratégique de préservation et restauration des continuités vertes sur le quartier Saint-Cybard

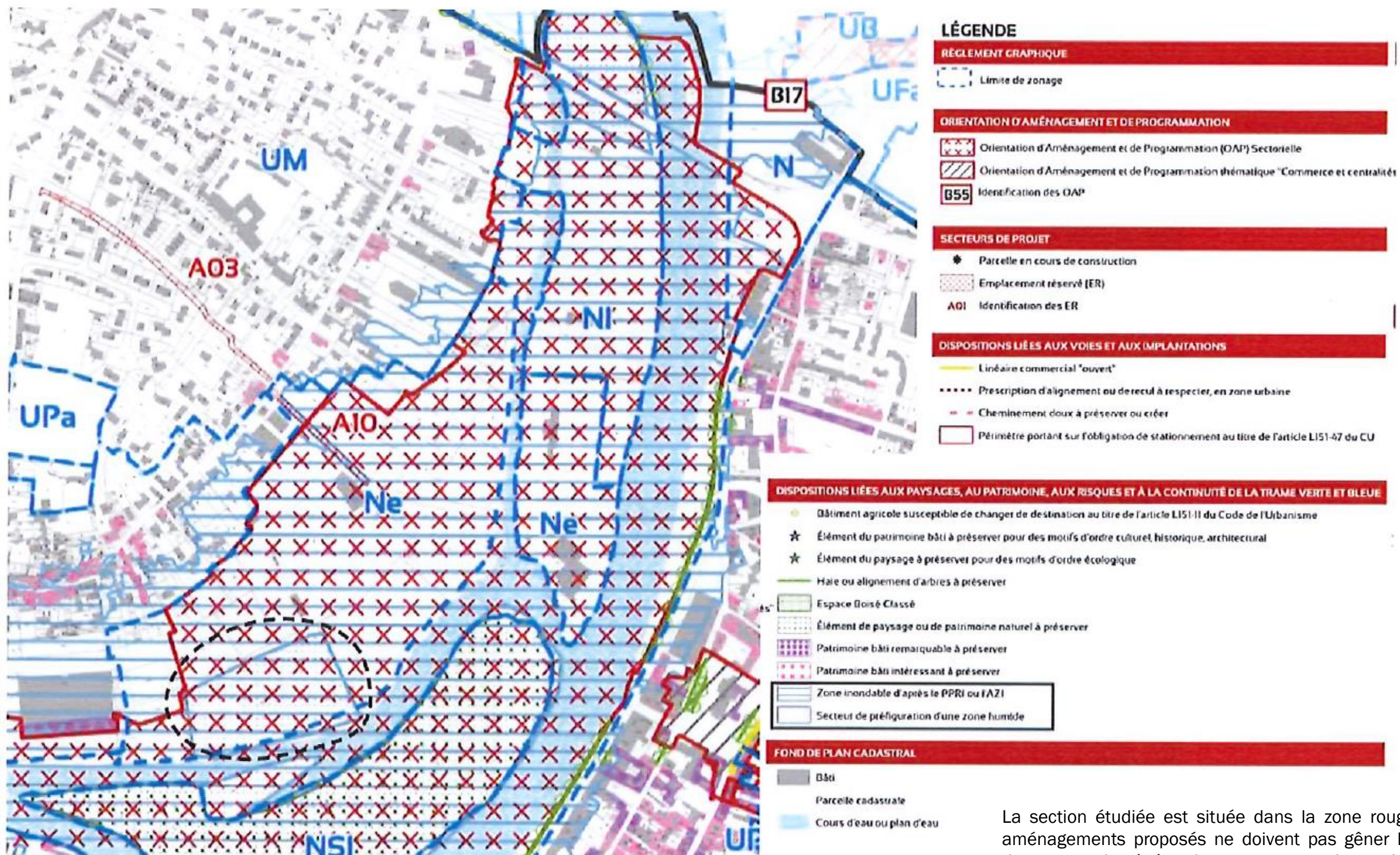
02 Contexte



La zone d'étude est plutôt enclavée et proche du niveau du fleuve. Cette zone est propice à la zone humide et identifiée comme tel sur la carte stratégique des continuités bleues de l'OAP mais également à la DDT16.

Carte 6 : carte stratégique de préservation et restauration de la trame des milieux aquatiques et humides sur le quartier Saint-Cybard

Dispositions réglementaires du PLUi_PPRI



La section étudiée est située dans la zone rouge du PPRI. Les aménagements proposés ne doivent pas gêner les écoulements des eaux et de générer des mouvements de terrain.

03

Remonter le temps

1922 : l'espace est une prairie avec une berge sans végétation. On distingue le chemin d'accès aux prés. L'Ile Marquet est elle à usage de jardins ouvriers avec quelques constructions visibles, seule la pointe est boisée.



1950 : les prés sont divisés. Des constructions apparaissent et s'étendent du côté des chais. La voie d'accès au nord des jardins est créée s'appuyant sur l'ancien chemin.



1970 : L'Ile Marquet est de plus en plus boisée et les jardins disparaissent au fil du temps. De l'autre côté la ripisylve se densifie le long de l'île Champ Bréchaud. Le stade marque le début des aménagements.



1991 : L'Ile Marquet s'est densifiée effaçant petit à petit les découpages des jardins. Sur l'autre rive la plaine de sport s'étend avec son réseau viaire. L'Ile n'est pas impactée. Les chemins d'accès deviennent des voiries.



2001 : L'île est toujours composée de jardins. La ripisylve s'est éclaircie (tempête de 1999?) et laisse apparaître le chemin de halage.



2007 : La requalification des chais provoque un bouleversement du site. Les bâtisses présentes disparaissent avec les jardins pour laisser place à une prairie.

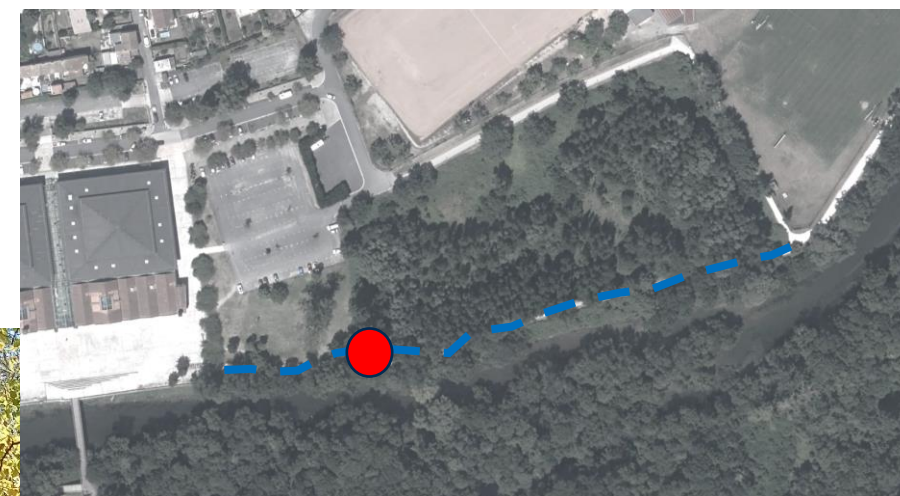


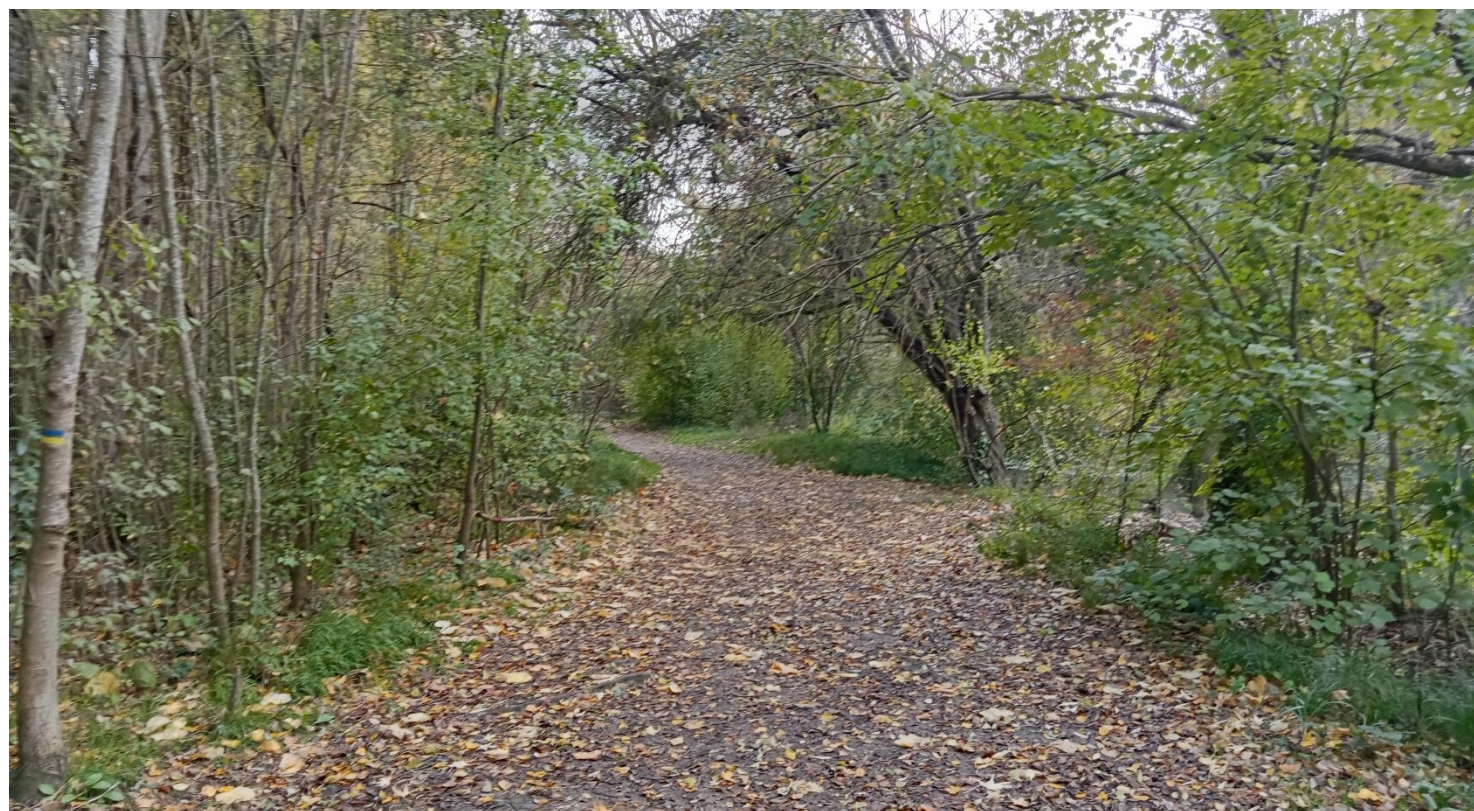
2011 : Le chemin de halage est bien lisible. L'île n'est toujours pas boisée et sert même à des dépôts de remblais le long de la voie.



2023 : L'île s'est complètement boisée et densifiée créant une continuité à l'île Marquet. Le chemin de halage est visible sous le couvert végétal. La coulée verte est aménagée et le tracé contourne l'île.







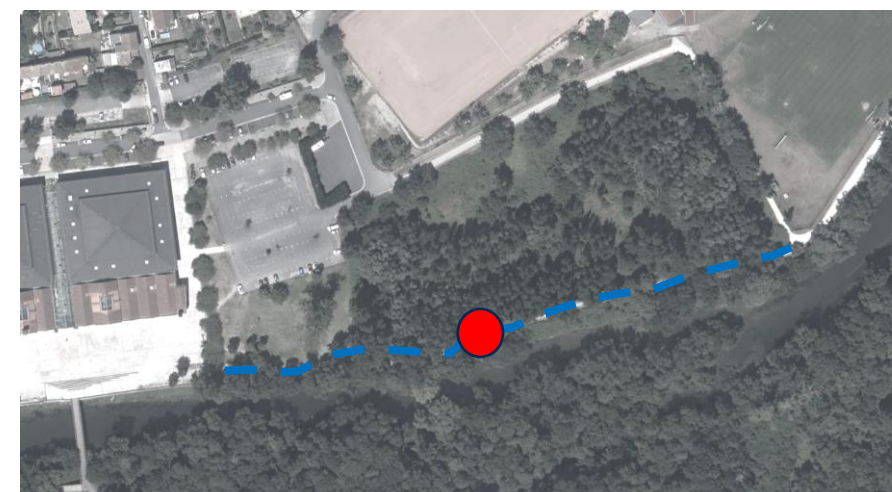
Le passage est large (3,00m) et dégagé de tout obstacle. Le sol est stabilisé et praticable. Ce compactage du sol le rend plus stérile et affouille les systèmes racinaires des arbres. Cette partie est relativement proche du fleuve et offre une perméabilité sur la rivière. Côté ancienne prairie, la végétation s'est densifiée offrant un couvert et un abri protecteur pour la faune.

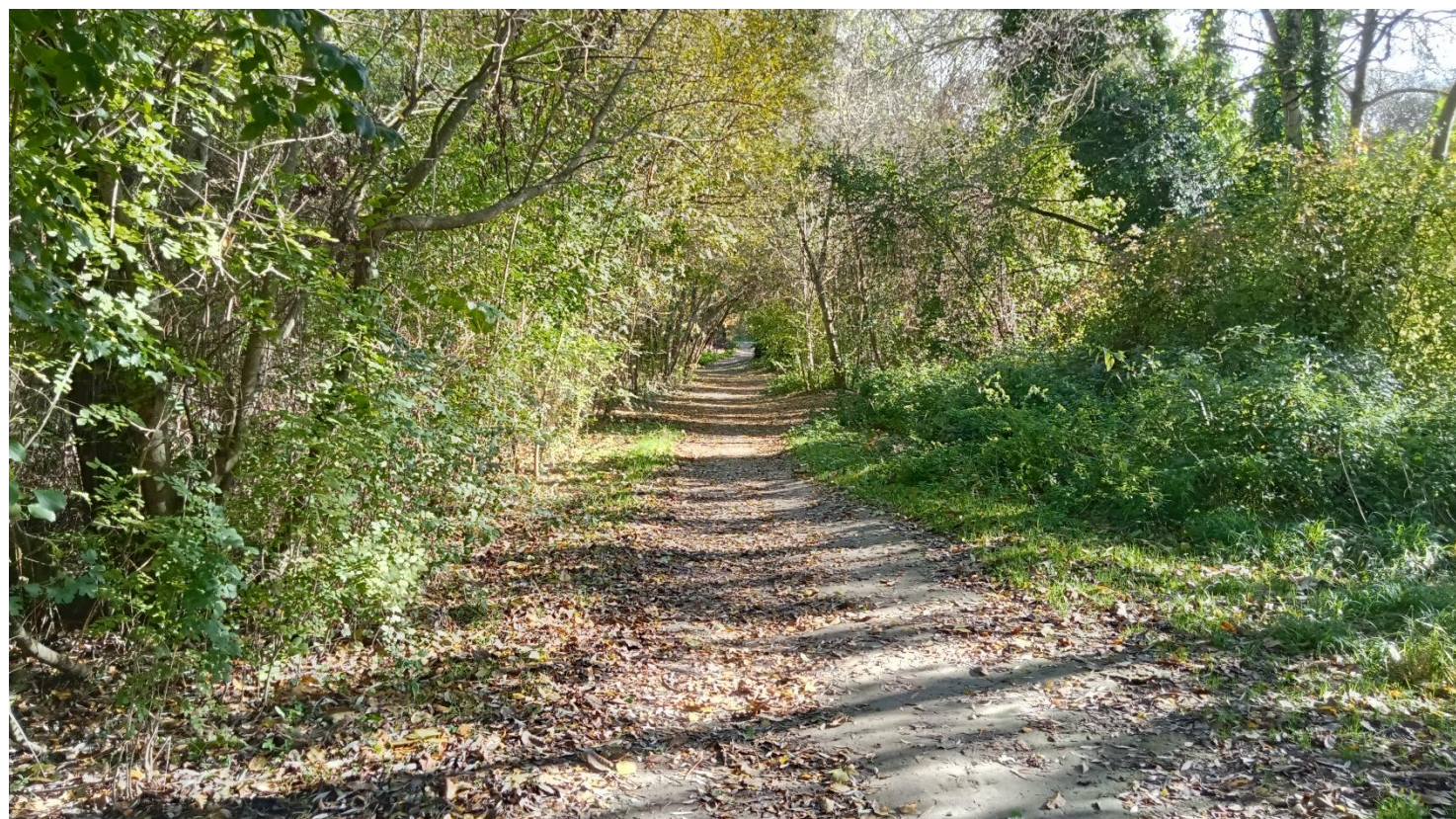
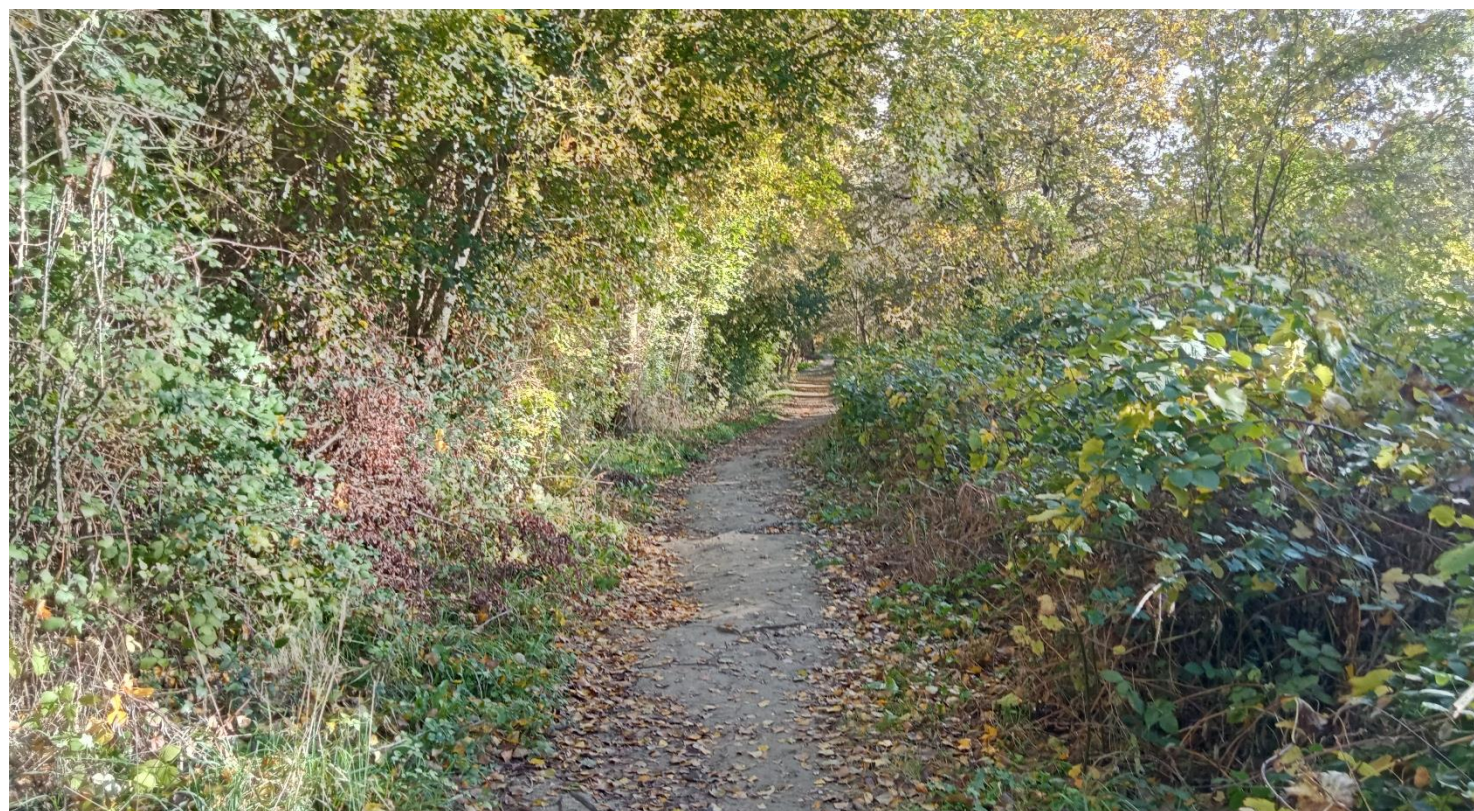




Le cheminement s'écarte ensuite de la rive offrant une bande végétale plus large de végétation mais qui est envahie par des ronces et non planté. Des perspectives sur l'île Marquet apparaissent au grès du parcours mais le manque de gestion de la berge obstrue ces vues et nuit au développement de la ripisylve.

Le cheminement se rétrécit autour de 2m de largeur. Ce rétrécissement favorise la concentration des passages et l'érosion du sol mettant plus à nu les racines et devient potentiellement dangereux.



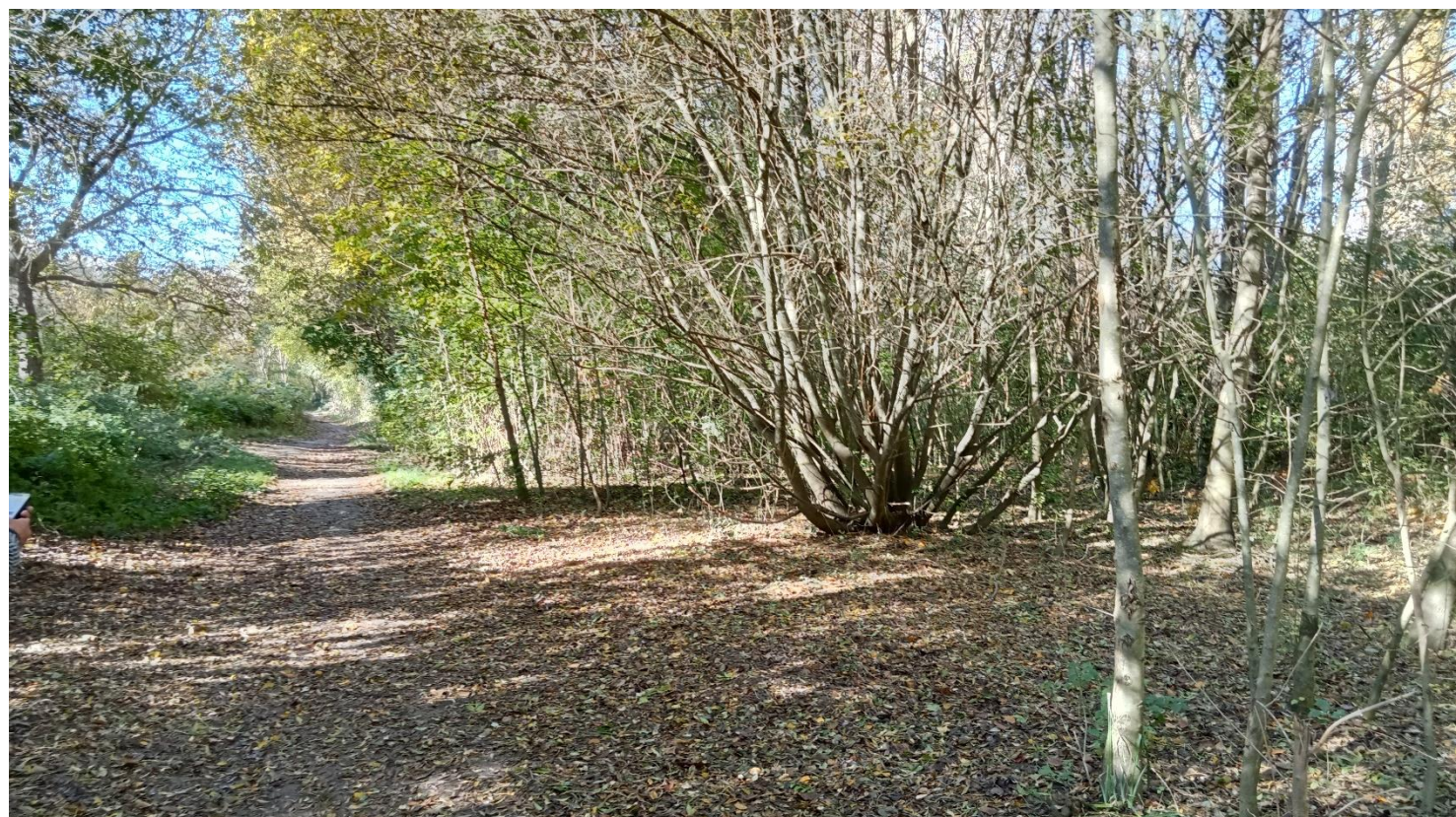
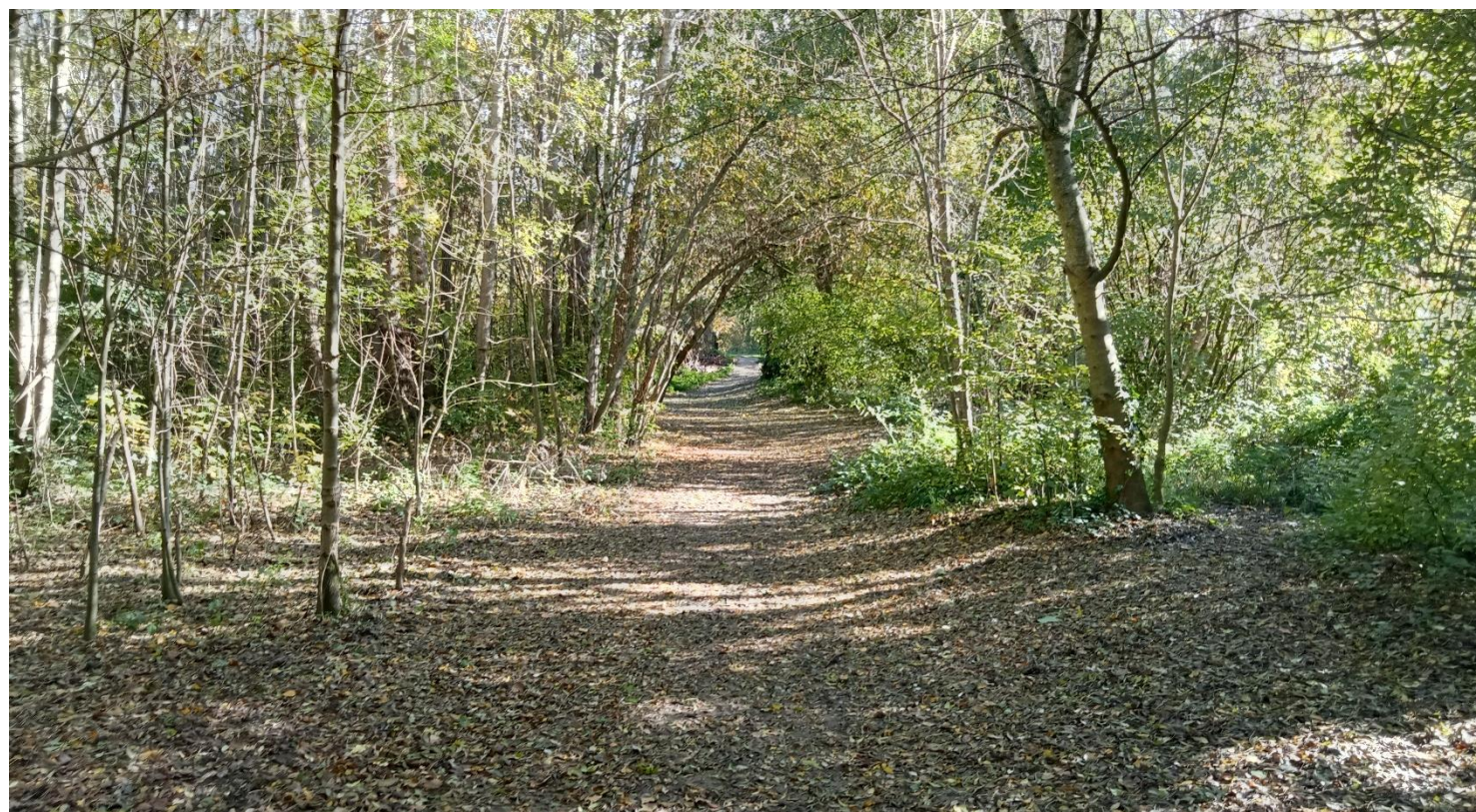


Le tracé étroit se prolonge encore sur quelques dizaines de mètre pour s'élargir à nouveau dans une zone plus boisée et une ripisylve plus arborée.

Côté bois la vue est obstruée et la végétation dense bloque toute pénétration sur le site.

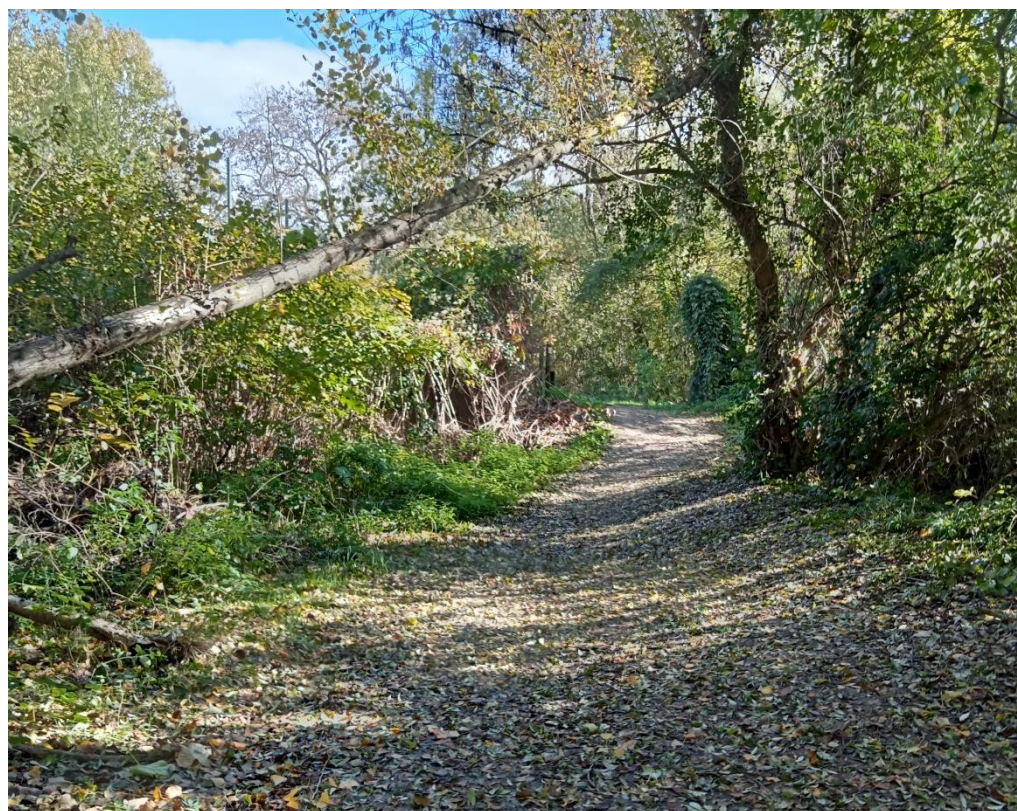
On retrouve des accès à la rive pour les pêcheurs et promeneurs avec une vue sur l'île Marquet.



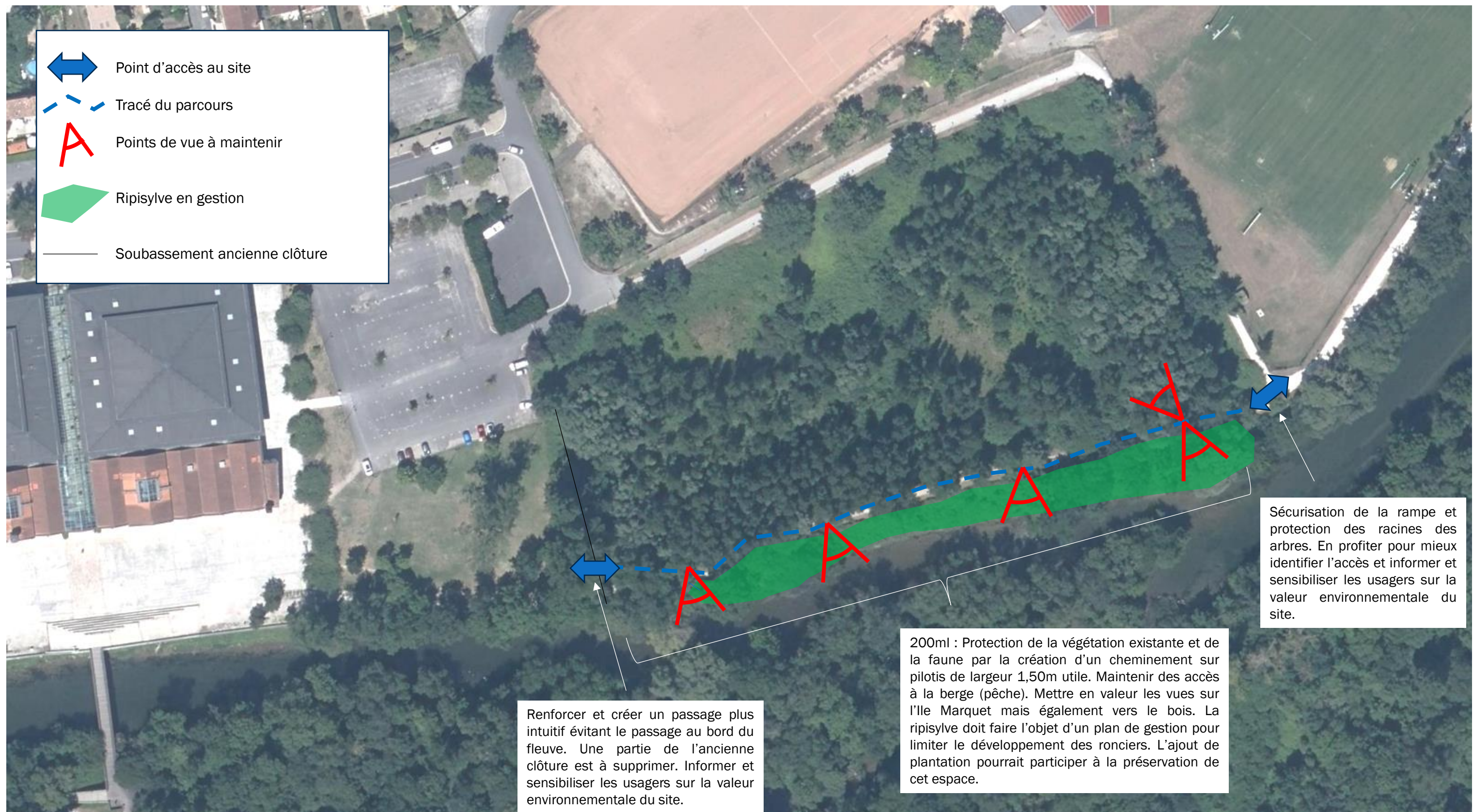


Sur la fin du tracé on découvre une petite zone en sous bois très ombragée et dégagée offrant un espace ouvert sur la végétation du côté du bois mais également côté fleuve.





La fin du tracé est marquée par un dénivelé important jusqu'au chemin qui longe le stade. Là aussi les racines sont mises à nu et endommagées par les usagers. On notera qu'en période estivale la végétation est encore plus dense et referme le passage qui s'ouvre à nouveau dès l'arrivée de l'automne. Cette perspective invite à emprunter le sentier, un renforcement de la signalisation est nécessaire.

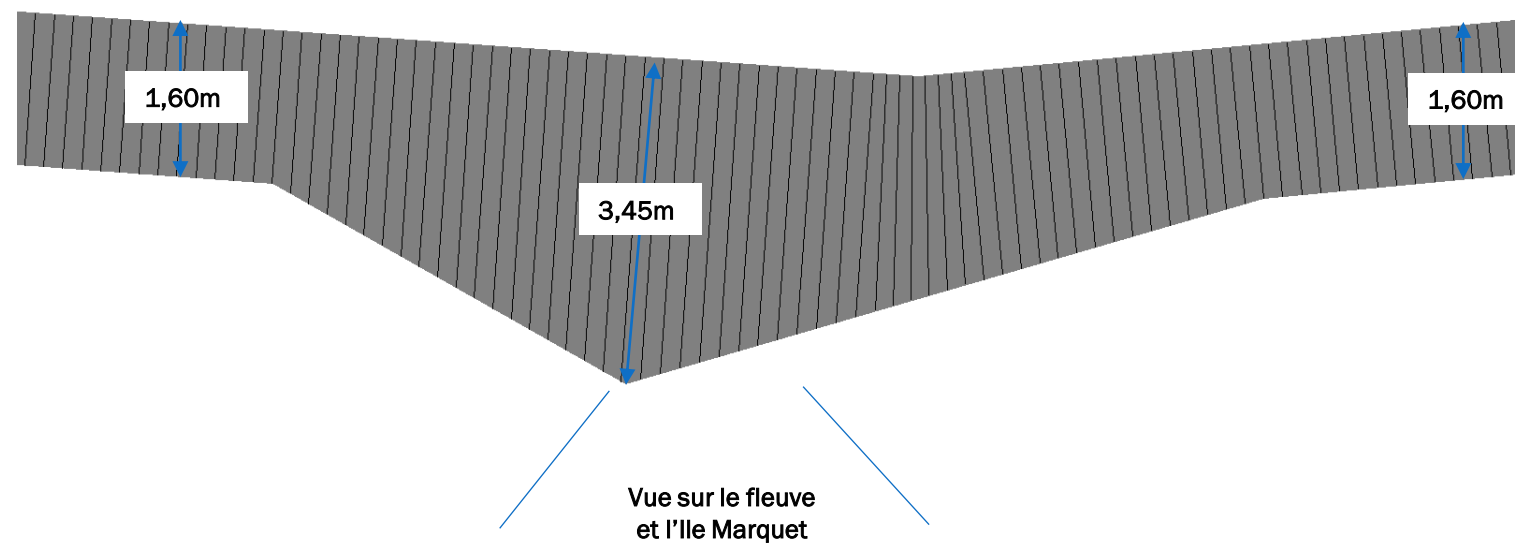
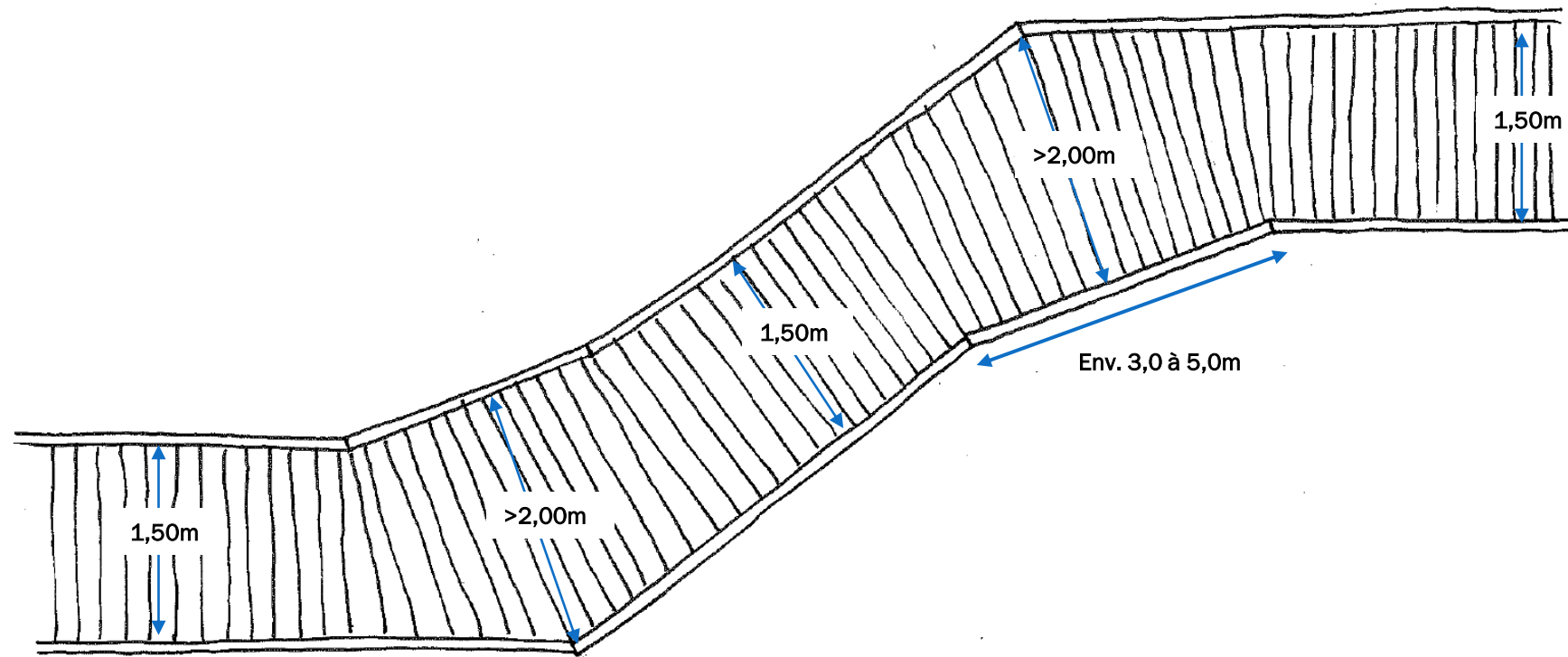


05

Principe d'aménagement

Définition du tracé

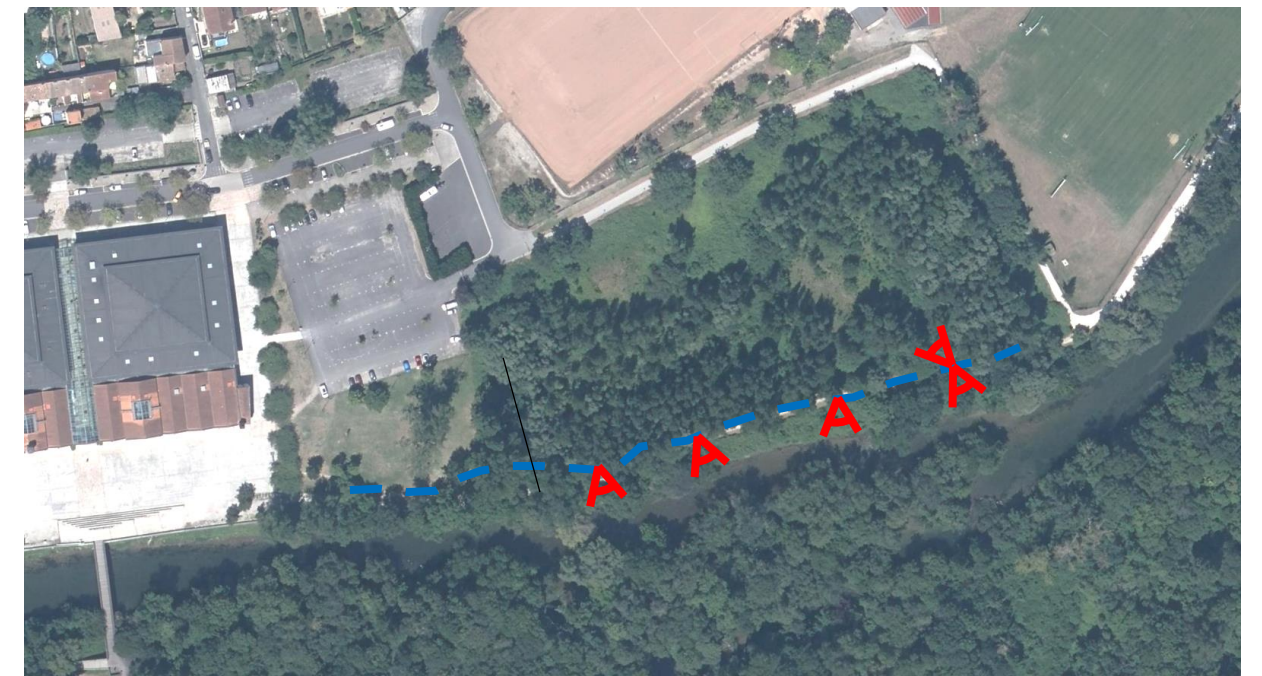
Gestion des courbes.



Le traitement des changements d'angle est défini de la manière suivante en créant des ruptures d'angles et des surlargeurs lorsque l'angle est trop faible permettant de faciliter et sécuriser les croisements (vélo/piéton par exemple). La largeur de passage variera entre 1,50m et 2,0m environ. Cette disposition permet également une rupture visuelle de la linéarité du tracé contrairement à un principe de courbe, le cheminement semble dessiné en fonction des plantations existantes.

Des événements marqueront le tracé pour signifier des points de vue sur le fleuve ou l'île Marquet. Ces événements seront matérialisés par des surlargeurs plus importantes et positionnées sur des changements de direction pour accompagner et orienter le passant vers les points d'accroche du paysage.

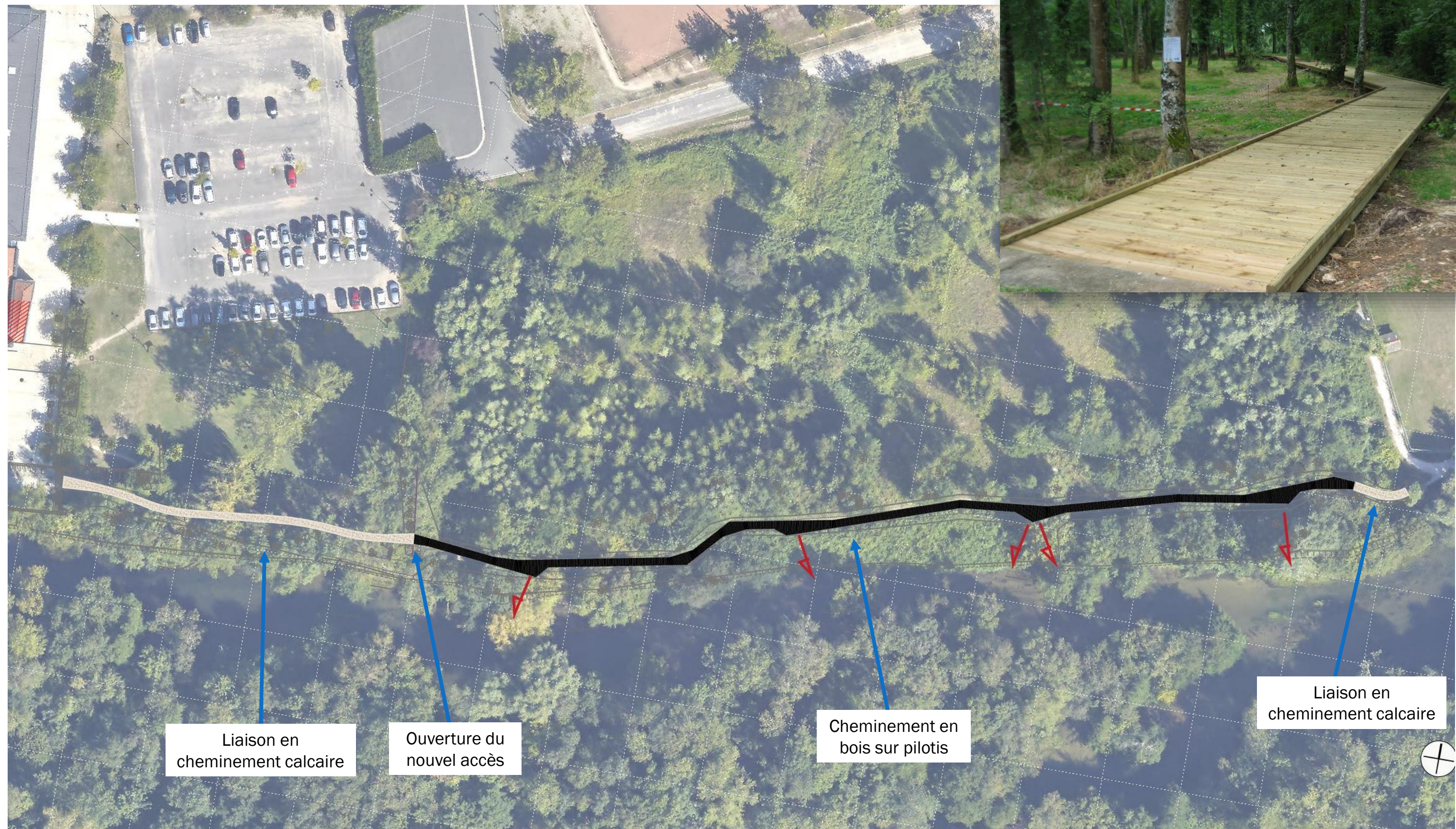
Le Platelage bois suivra la perpendiculaire au chasse-roue du rayon intérieur.



05

Principe d'aménagement

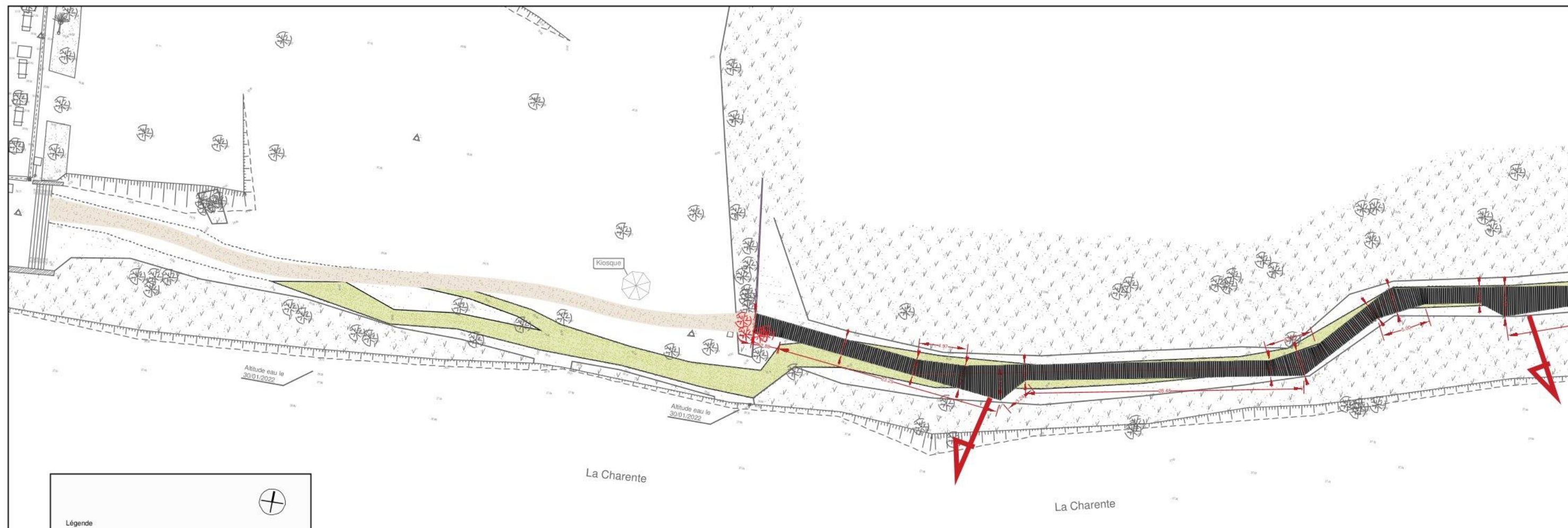
Définition du tracé



05

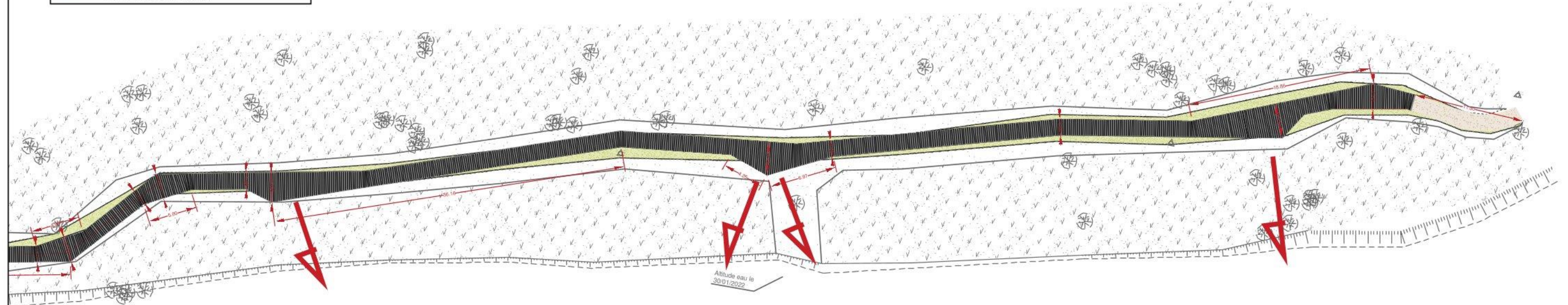
Principe d'aménagement

Définition du tracé



Légende

- Cheminement bois sur pilotis
- Décompactage du sol et mélange terre végétale si nécessaire
- Réfection chemin en calcaire (sablage)
- Vue sur le fleuve préservée
- Arbre ou souche à supprimer
- Soubassement de clôture à démolir



CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON AU LIEU DIT DE L'ILE CHAMP BRECHAUD

Adresse du projet : Parvis Magéris _ 16 000 Angoulême

MAITRE D'OUVRAGE

GRAND ANGOULÊME
25 Boulevard Besson Bay
16 023 Angoulême CEDEX

Tel. : 05.45.38 60 85

MAITRE D'OEUVRE :

SPL GAMA
3 Bd Artigalas
16 000 - Angoulême

Tel. : 09.71.00.32.01

Annexe 5 - Plan des travaux

Echelle 1:400



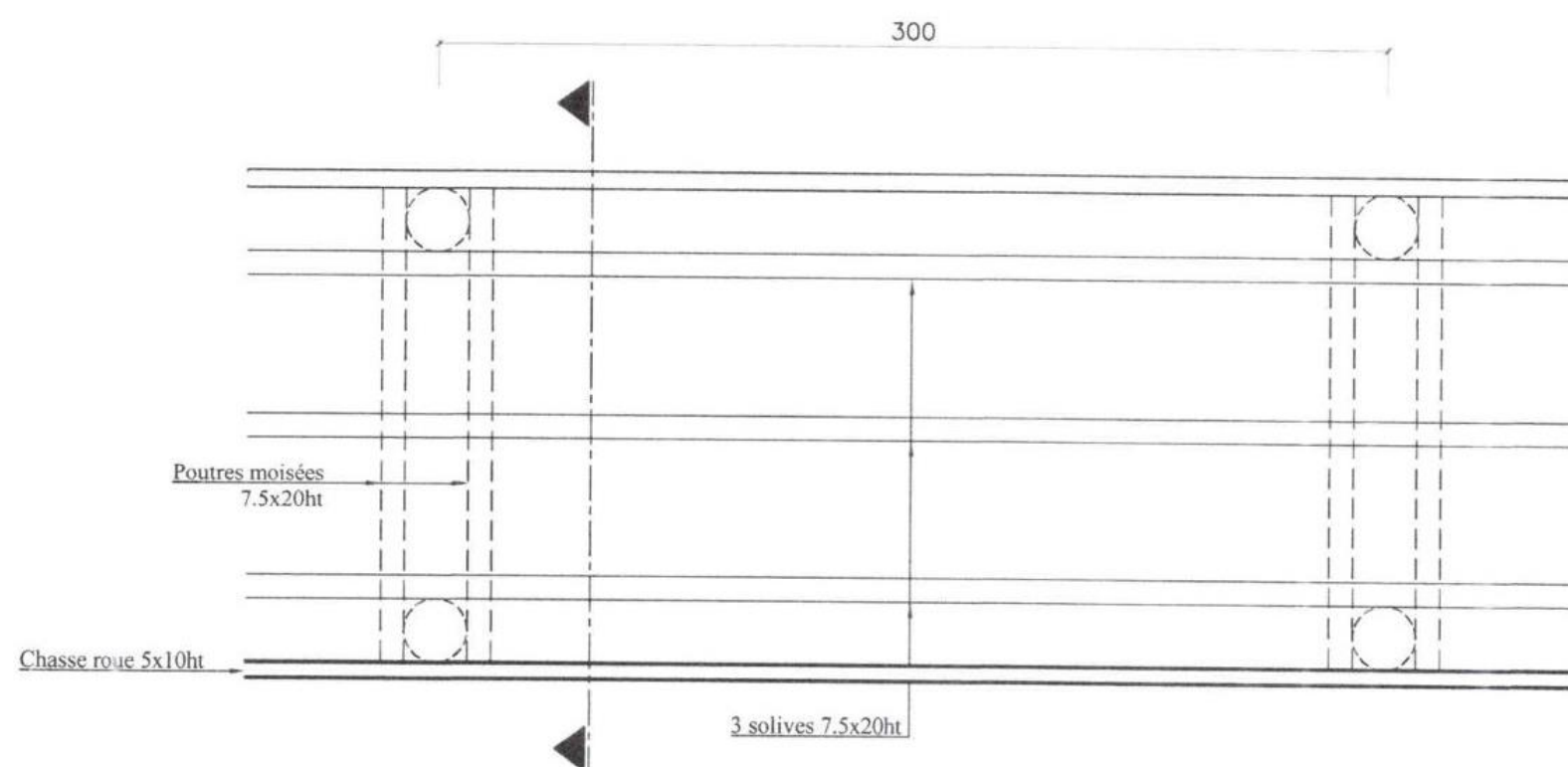
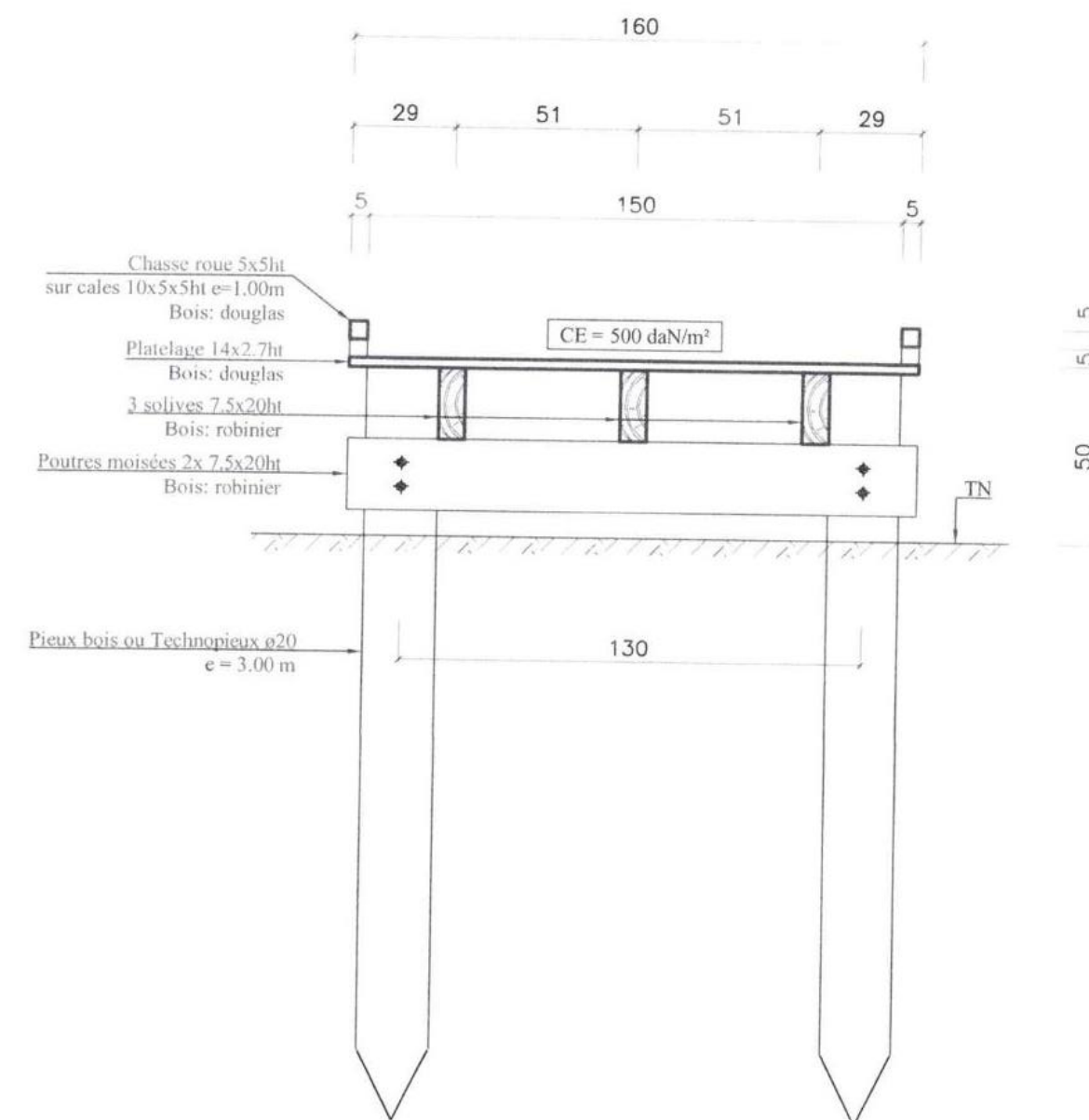
Date :
19/12/2025

Numéro :
A5

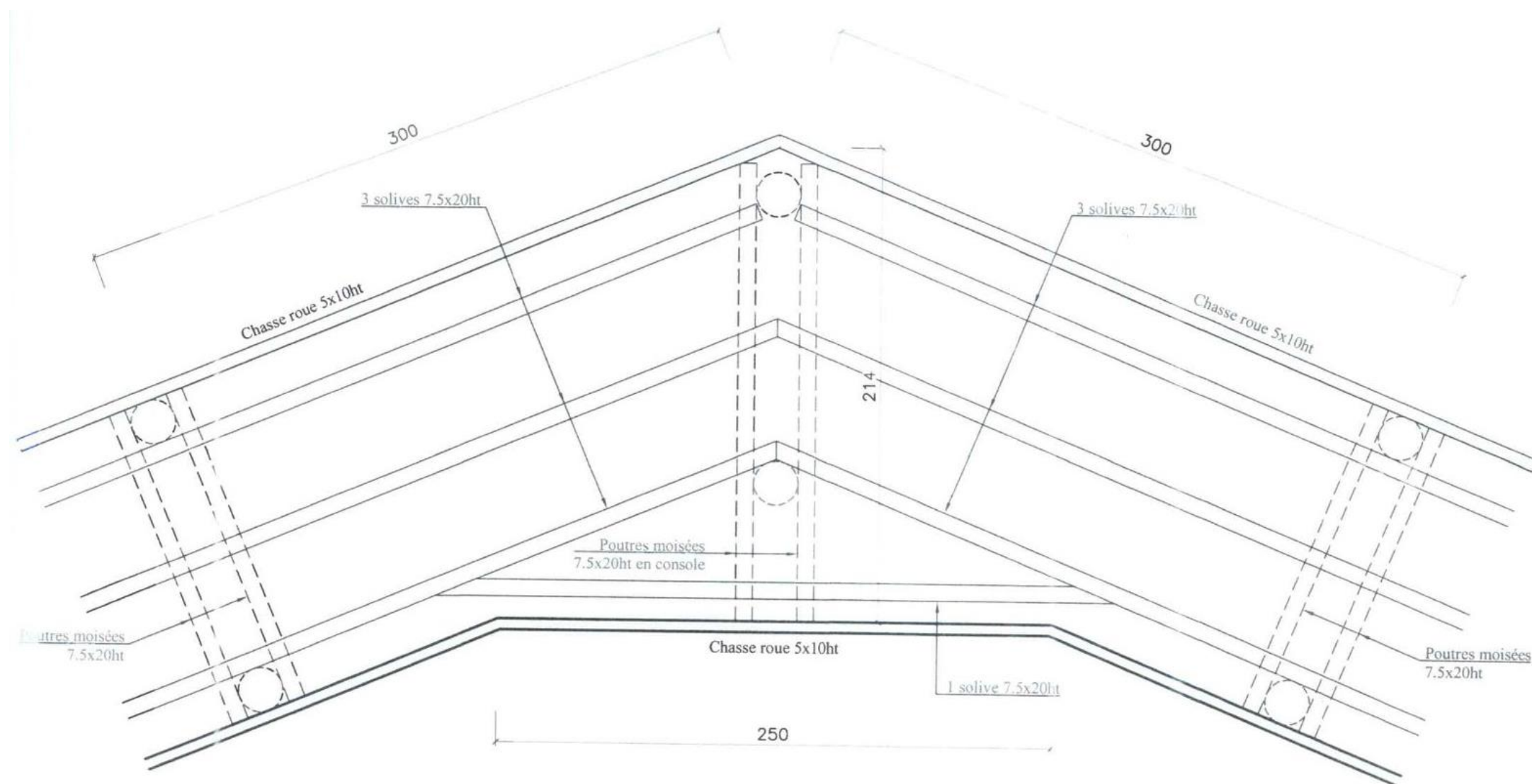
Indice :
A



Vue de dessus – 1/25^{ème}

Coupe – 1/20^{ème}

Vue de dessus – 1/25^{ème}
Plan de principe de traitement d'un élargissement



Système Technopieux



Système pieux bois

